

Historique des modifications impactant le règlement graphique.  
- Elaboration approuvée le 2 mars 2020  
- Mise en compatibilité n°1 approuvée le 19 décembre 2022  
- Révision intégrée n°1 approuvée le 1 juillet 2024  
Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Grand Chambord en date du 2 février 2026 approuvant la modification de droit commun du Plan Local d'Urbanisme intercommunal  
Le Président,  
Gilles CLEMENT

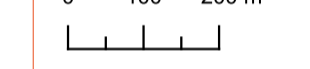


1bis, rue Nicéphore Niépce  
45700 VILLEMARTEUR  
Tel : 02.38.89.87.79  
Mail : urbanisme@terr-am.fr

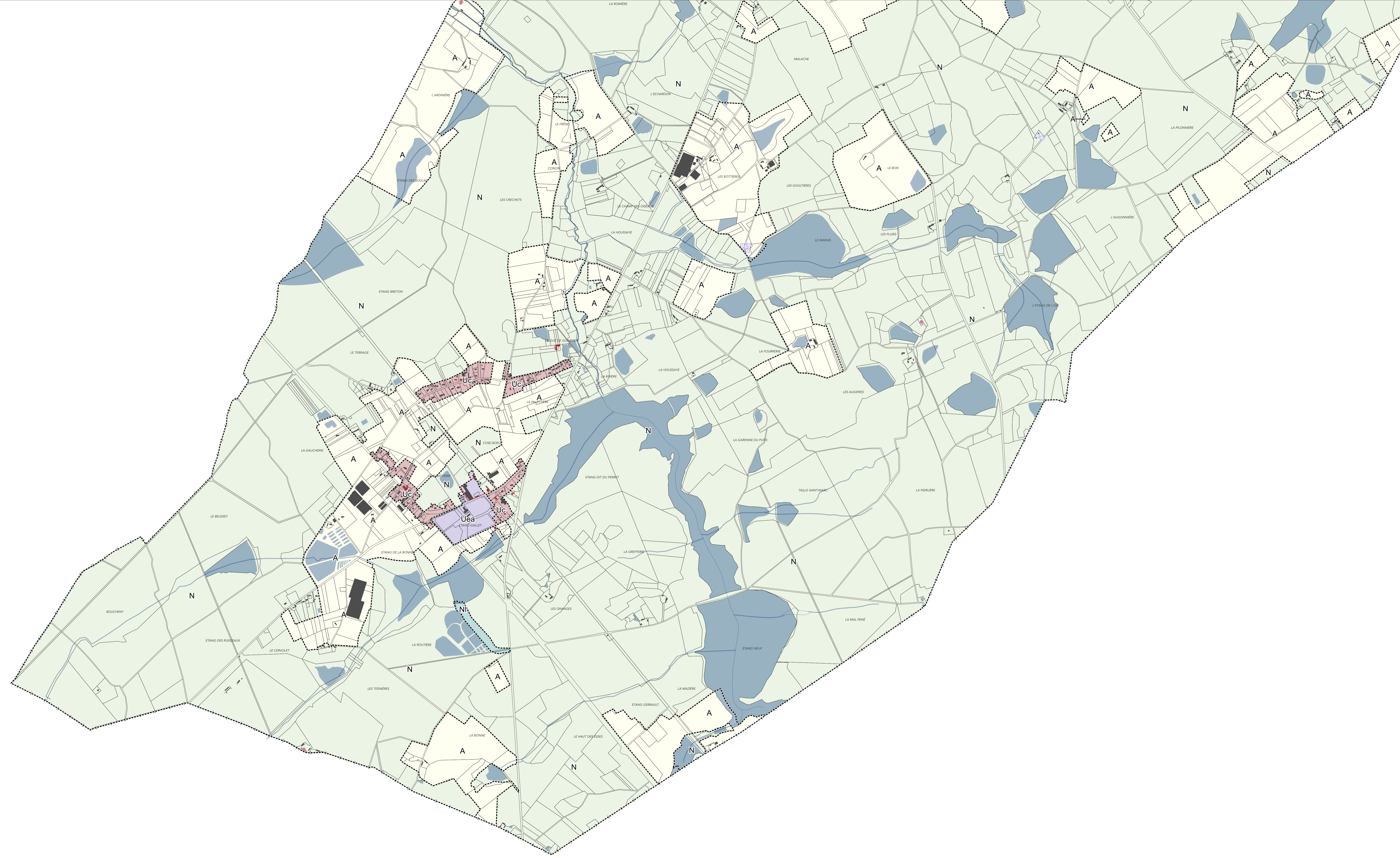


22, Avenue de la Sablière  
41250 BRACIEUX  
Tel : 02.54.46.53.80  
Mail : contact@grandchambord.fr

Echelle : 1/10000



Source :  
DGI - Cadastre  
Droits réservés - 2025



Envoyé en préfecture le 03/02/2026  
Reçu en préfecture le 03/02/2026  
Publié le  
ID : 041-244100798-20260202-041\_003\_2026.DE

**Délimitation de zone**

- Up - Zone urbaine patrimoniale
- Ub - Zone urbaine périphérique des cours de ville des pôles relais
- Uc - Zones périphériques des bourgs et des villages, et hameaux
- Uet - Secteur touristique à Bracieux
- Ue - Zone urbaine recevant principalement des constructions à vocation économique
- Uea - Secteur d'activités artisanales et agricoles
- Uec - Secteur d'activités mixtes avec commerces
- Up - Zone urbaine paysagère
- AU - Zone de développement urbain
- AUe - Zone de développement urbain destinée principalement aux constructions à vocation économique
- AUea - Secteur d'urbanisation future artisanale et agricole
- AUec - Secteur d'urbanisation future artisanale et commerciale
- AUMs - Zone d'urbanisation future d'équipement médico-social
- AUT - Zone d'aménagement à vocation touristique
- AUgh - Secteur d'urbanisation future à vocation résidentielle en lien avec les complexes touristiques et golfs
- AUgt - Secteur d'urbanisation future à vocation touristique en lien avec les golfs
- A - Zone à vocation agricole
- Ap - Secteur agricole paysager
- N - Zone naturelle
- Nc - Secteur de château
- Nch - Secteur du domaine national de Chambord
- Ndh1 - Sous-secteur du projet du Domaine des Hayes - Château et dépendance
- Ndh2 - Sous-secteur du projet du Domaine des Hayes - Secteur dit "des Bordes"
- Nj - Secteur de jardin
- NL - Secteur naturel de loisirs

**Qualité architecturale, urbaine et paysagère**

- Élément de patrimoine bâti à protéger (L. 151-19 du Code de l'Urbanisme)
- Espace boisé classé (L. 113-2, L.421-4 du Code de l'Urbanisme)
- Trame jardin (L. 151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Zone agricole protégée (L. 112-2 du Code Rural)
- Secteur d'aléa inondation

**Mixité fonctionnelle**

- Commerce à protéger (L. 151-16 du Code de l'Urbanisme)
- Bâtiment susceptible de changer de destination (L. 151-11 2° du Code de l'Urbanisme)
- Emplacement réservé (L. 151-41 du Code de l'Urbanisme)
- Orientation d'Aménagement et de Programmation (L. 151-6 / L. 151-7 du Code de l'Urbanisme)
- Rayon de 2 km de maîtrise de l'urbanisation autour du centre nucléaire de production d'électricité
- Périmètre de la Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP)
- Secteur d'aléa inondation

**Éléments cadastraux**

- Surface bâtie
- Limite parcellaire
- Emprise de cimetière
- Surface en eau
- ++ Limite Communale